

Un cours en 2 séances : les 70 ans des Conventions de Genève

Premier cours (45 min)

L'origine des Conventions de Genève de 1949 ("CGs")

Contexte historique :

- Bataille de Solferino de 1859 dont a été témoin Henry Dunant
- Secours spontané aux soldats blessés organisé par Henry Dunant
- Un livre clé : H. Dunant, *Un souvenir de Solferino*
 - Idée 1 : création de règles pour protéger les soldats blessés sur le champ de bataille et le personnel médical
 - Idée 2 : création de sociétés de secours en temps de paix pour préparer l'aide et les soins aux soldats blessés (pp. 115-125)
 - Idée 3 : création d'un emblème protecteur pour le personnel médical
 - "[...] un principe international, conventionnel et sacré, devant servir de base et d'appui aux sociétés de secours [...]" : élaboration d'un Traité reprenant les trois idées principales (pp. 126-128)
- Création du Comité international de la Croix-Rouge en 1863
- Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne de 1864 – Pourquoi la première CG a-t-elle été adoptée ?
- Le 20^{ème} siècle et les CGs de 1949 – Pourquoi les CGs ont-elles été adoptées ?
 - La Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées en campagne de 1906
 - La Première Guerre mondiale et les enjeux liés aux civils et aux prisonniers de guerre
 - La Convention relative au traitement des prisonniers de guerre de 1929
 - Le Projet de Convention internationale concernant la condition et la protection des civils de nationalité ennemie qui se trouvent sur le territoire d'un belligérant ou sur un territoire occupé par lui (Projet de Tokyo) de 1934

- La Seconde Guerre mondiale et les enjeux liés aux civils et aux prisonniers de guerre
- Les Quatre Conventions de Genève de 1949

⇒ **Ressources**

Lectures suggérées

H. Dunant, *Un Souvenir de Solférino*, CICR, 1862, 147 pp., disponible en ligne:

<https://shop.icrc.org/un-souvenir-de-solferino.html> (consulté le 27.07.2019).

« Le CICR dans la Première Guerre mondiale : une confiance inébranlable dans le pouvoir du droit ? », 2016, <https://www.icrc.org/fr/revue-internationale/article/le-cicr-dans-la-premiere-guerre-mondiale-une-confiance-inebranlable>

« 1919-1939 : Consolidation dans les crises », CICR, 2010, <https://www.icrc.org/fr/document/1919-1939-consolidation-dans-les-crisis> (consulté le 28.07.2019).

« 1939-1945 : voyage au bout de l'enfer », CICR, 2010, <https://www.icrc.org/fr/doc/who-we-are/history/second-world-war/overview-2-world-war.htm> (consulté le 28.07.2019).

F. Bugnion, Naissance d'une idée : la fondation du comité international de la Croix-Rouge et celle du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. De Solférino à la première convention de Genève (1859-1864), *Revue internationale de la Croix-Rouge*, Vol. 94, No. 888, Hiver 2012,

<https://www.icrc.org/fr/revue-internationale/article/naissance-dune-idee-la-fondation-du-comite-international-de-la-croix> (consulté le 16.07.2019).

« Historique de l'adoption des Conventions de Genève de 1949 », CICR Archives, 2017, <https://blogs.icrc.org/cross-files/fr/historique-de-l-adoption-des-conventions-de-geneve-de-1949/> (consulté le 28.07.2019).

P. Maurer, « Changing world, unchanged protection? 70 years of the Geneva Conventions », ICRC, 2019, <https://www.icrc.org/en/document/changing-world-unchanged-protection-70-years-geneva-conventions> (consulté le 12.07.2019).

F. Joly, « 70 ans des Conventions de Genève : 196 Etats engagés à les « respecter et à les faire respecter » », *L'humanitaire dans tous ses états*, 2019,

<http://cicr.blog.lemonde.fr/2019/01/10/70-ans-des-conventions-de-geneve-196-etats-engages-a-les-respecter-et-a-les-faire-respecter/>

Deuxième cours (45 min)

But, champ d'application, dispositions juridiques clés et concepts des quatre Conventions de Genève de 1949.

Buts :

- Protection des catégories de personnes **qui ne participent pas** (civils, personnel médical) **ou plus** (blessés, malades et naufragés, prisonniers de guerre) **aux hostilités**.
 - CG I : blessés et malades dans les forces armées en campagne ;
 - CG II : blessés, malades et naufragés ;
 - CG III : prisonniers de guerre ;
 - CG IV : civils.
- Protection des emblèmes
- Aide humanitaire
- Rôle du CICR

Champ d'application :

- Ratification universelle
- Les Conventions de Genève en tant que source du Droit International Humanitaire (DIH) – mention des Protocoles Additionnels
- DIH (*jus in bello*) ≠ Droit du recours à la force (*jus ad bellum*)
- Conflits armés (CAI / CANI) ≠ « autres situations de violence »

Dispositions juridiques clés :

Conflit armé international :

- Qualification : Article 2 Commun
- Règles principales pour chaque catégorie de personnes protégées :

- CG I & II – soin, collecte, respect, protection des blessés, des malades et des naufragés, protection du personnel/unités/transports médicaux, emblème protecteur ; obligations concernant les disparus et les morts (Art. 12 GC I; Art. 12 GC II).
- CG III – statut de combattant, traitement et protection des prisonniers de guerre, visites du CICR, rapatriement (Arts 4, 13, 14, 23, 25-38, 52, 70, 118, 123, 126 CG III).
- CG IV – définition des civils, définition des personnes protégées, protection des civils au pouvoir de l'ennemi, en territoires occupés, protection et traitement des internés civils (Arts 4, 16, 23, 24, 25, 27, 32, 34, 49, 50-63, 79, 106, 133, 140, 142, CG IV).

Conflit armé non international :

- Article 3 Commun (la « mini-Convention ») :
 - Qualification (voir aussi Art. 1, PA II)
 - « Filet de sécurité » contre les traitements inhumains
 - Personnes ne participant pas directement aux hostilités
 - Égalité des belligérants
 - Accords spéciaux

Concepts juridiques clés :

- Obligation de respecter et faire respecter : « non réciprocité » (Article 1 commun)
- Traitements humains – même ceux qui tombent aux mains de l'ennemi devraient être traités avec respect et dignité, en tant qu'êtres humains.
- Compétence universelle (CG I-I, Arts. 49/50/129/146).
- Personnes protégées (CG I, Art. 13, GC III et IV, Art.4).

⇒ **Ressources**

Outil juridique

« IHL-International Humanitarian Law », Application mobile, CICR, 2019 : disponible sur IOS et Google Playstore.

« Dictionnaire du droit humanitaire », Application mobile, MSF, 2019 : disponible sur IOS et Google Playstore.

Cas d'étude

M. Sassòli, A. Bouvier, A. Quintin, « Un droit dans la guerre », CICR, 2012, [cas n°195 : « Irak, Soins aux ennemis blessés »](#), voir pages 2601-2602 (consulté le 01.08.2019).

M. Sassòli, A. Bouvier, A. Quintin, « Un droit dans la guerre », CICR, 2012, [cas n°156 : « Israël, La marine coule un canot pneumatique au large du Liban »](#), voir pages 2125-2127 (consulté le 01.08.2019).

M. Sassòli, A. Bouvier, A. Quintin, « Un droit dans la guerre », CICR, 2012, [cas n°264 : « Afghanistan/Canada, Ententes sur le transfert des détenus »](#), voir page 1026 (consulté le 01.08.2019).

M. Sassòli, A. Bouvier, A. Quintin, « Un droit dans la guerre », CICR, 2012, [cas n°170 : « Érythrée/Éthiopie, Sentence relative aux internés civils et aux biens civils »](#), voir pages 2345-2351 (consulté le 01.08.2019).

M. Sassòli, A. Bouvier, A. Quintin, « Un droit dans la guerre », CICR, 2012, [cas n°71 : « Belgique, Loi sur la compétence universelle »](#), voir pages 1337-1345 (consulté le 01.08.2019).

Lecture suggérée

« Les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels », CICR, 2014, <https://www.icrc.org/fr/document/conventions-geneve-1949-protocoles-additionnels> (consulté le 28.07.2019).

Pour aller plus loin

« Convention (I) de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne, , 12 août 1949, Commentaire de 2018, Article 1 : Respect de la Convention », CICR, <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Comment.xsp?action=openDocument&documentId=9FDA19119E4EB59AC1257F7D005ED435> (consulté le 28.07.2019).

« Convention (I) de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne, 12 août 1949, Commentaire de 2018, Article 2 : Application de la Convention », CICR, <https://ihl->

[databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Comment.xsp?action=openDocument&documentId=C7D5DC96DB5B3109C1257F7D0060524A](https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Comment.xsp?action=openDocument&documentId=C7D5DC96DB5B3109C1257F7D0060524A) (consulté le 28.07.2019).

« Convention (I) de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne, 12 août 1949, Commentaire de 2018, Article 3 : Conflit de caractère non international », CICR, [https://ihl-](https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Comment.xsp?action=openDocument&documentId=776E39332B81918EC1257F7D00622148)

[databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Comment.xsp?action=openDocument&documentId=776E39332B81918EC1257F7D00622148](https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Comment.xsp?action=openDocument&documentId=776E39332B81918EC1257F7D00622148) (consulté le 28.07.2019).

« Convention (I) de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne, 12 août 1949, Commentaire de 2016, Article 49 : Sanctions pénales », CICR, (disponible en anglais seulement) [https://ihl-](https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Comment.xsp?action=openDocument&documentId=3691D690EFC686A3C1257F7D00643490)

[databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Comment.xsp?action=openDocument&documentId=3691D690EFC686A3C1257F7D00643490](https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Comment.xsp?action=openDocument&documentId=3691D690EFC686A3C1257F7D00643490) (consulté le 28.07.2019).